

01 fév 2008 -16:44

Appartient à Conseil des ministres du 1er février 2008

## Accord UEBL - Ethiopie

Accord entre l'UEBL et l'Ethiopie en matière d'encouragement et de protection des investissements

Accord entre l'UEBL et l'Ethiopie en matière d'encouragement et de protection des investissements

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord, signé le 26 octobre 2006 à Bruxelles, entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la République fédérale démocratique d'Ethiopie en matière d'encouragement et de protection des investissements.

Cet accord, qui vise à renforcer la coopération économique des Parties concernées, comporte des dispositions propres à garantir le traitement juste et équitable des investissements, l'indemnisation rapide et adéquate en cas d'expropriation ainsi que le libre transfert des revenus.

Il prévoit également une procédure pour le règlement des différends qui surgiraient entre un investisseur et le pays hôte de son investissement, avec la faculté de recours à l'arbitrage international, ainsi qu'une clause sociale et environnementale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe